

ARRETE N° 2024-DOMS-PA45-241

Actant le changement de dénomination sociale de la SA ORPEA qui devient SA EMEIS pour l'ensemble de ses établissements situés dans le département du Loiret.

Le Président du Conseil départemental

Et la directrice générale de l'agence régionale de santé,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 en date du 2 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN, en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L. 1432-2 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté consolidé du 4 avril 2022, conférant délégations de signature au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale du Conseil départemental du Loiret ;

VU l'avenant n°2 du 29 octobre 2024 à l'arrêté du 31 juillet 2023 conférant délégations de signature au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale ;

VU le courrier en date du 29 juillet 2024 de la SA EMEIS informant du changement de dénomination sociale du groupe ORPEA en EMEIS ;

VU l'extrait Kbis à jour au 29 septembre 2024 identifiant la SA EMEIS comme personne morale de l'EHPAD Résidence du Port et de l'EHPAD Résidence Saint-Joseph ;

CONSIDERANT que le changement de dénomination sociale de SA ORPEA en SA EMEIS n'apporte aucune modification dans le fonctionnement des établissements concernés par leur gestion ;

ARRESENT

ARTICLE 1^{er} : Il est acté le changement de dénomination sociale de la SA ORPEA qui devient SA EMEIS (n° Finess EJ : 92 003 015 2) pour l'ensemble de ses établissements situés dans le département du Loiret.

Le fonctionnement des établissements dont la SA EMEIS possède la gestion est sans changement.

Il s'agit des établissements suivants :

- EHPAD La Résidence du Port à SAINT DENIS EN VAL (n° Finess ET : 45 001 905 4) : d'une capacité autorisée de 90 places,
- EHPAD Résidence Saint-Joseph à ORLEANS (n° Finess ET : 45 001 267 9) : d'une capacité autorisée de 96 places.

ARTICLE 2 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement des établissements soumis à autorisation est déclaré aux autorités compétentes ayant délivré l'autorisation. Les autorisations ne peuvent être cédées qu'avec l'accord des autorités compétentes pour les délivrer.

ARTICLE 3 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret et de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS, ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services du Département du Loiret, le Directeur Général Adjoint de l'ARS Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale du Département du Loiret, la Directrice Départementale de l'ARS du Loiret, le Directeur des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale du Département du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du Département du Loiret, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait le **13 JAN. 2025**

La directrice générale
de l'agence régionale de santé
Centre-Val de Loire,

Clara de BORT

Pour le Président
du Conseil départemental du Loiret
et par délégation,
Le Directeur des Ressources et de l'Offre
Médico-Sociale,
Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale,

Romarc GUYON

